

28/03/2024

Date de la convocation :
21 mars 2024

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de COMPS sur ARTUBY

N° de la délibération 2024_13	Nombre de membres		
	Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
	9	9	9

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-huit mars à 14h30,
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la présidence de M. Alain BARALE

Présents : MM. BAIN Chantal - BIGHETTI de FLOGNY Charles - CAMOIN Yves - GAYMARD Marie-José - GRANDAZZI Sandrine - LAUGIER Lucette et LUCAS Aurore.

Absents excusés : M. TROIN François a donné procuration à M. CAMOIN Yves

Secrétaire de séance : BIGHETTI de FLOGNY Charles

OBJET : Budget de la Station de Distribution Automatique de Carburant :
- Adoption du compte de gestion du receveur - Exercice 2023

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-21 et L.2343-1 et 2, et R.2343.1 à R.2343.10,

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2022 a été réalisée par le receveur en poste à COMPS, et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

- Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du receveur,

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal
par 09 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

- Adopte le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2023 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

Fait et délibéré à Comps/Artuby les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le: 29 MARS 2024
et publication le: 29 MARS 2024

Le Maire
A. BARALE

Le Maire
A. BARALE

